

LE MESSAGER SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)

LOIRE-INFERIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air — NANTES

En attendant la Semaine Sociale de Lille

En quoi la morale dans les Affaires intéresse les Travailleurs

Discours de Jules ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C. à la Semaine Sociale de Mulhouse (28 Juillet 1931)

Ceux d'entre vous qui connaissent Paris et suivent de près ses transformations continues, ont pu goûter, parmi ses embellissements récents, l'enchantement que procure l'illumination nocturne de ses principaux monuments. Eclairés par une lumière dont la source reste quelque peu mystérieuse, leurs grandes lignes s'affirment avec cette netteté et cette sobriété qui est le propre du génie latin, et, en même temps, les moindres détails apparaissent, harmonieusement adaptés à la majesté de l'ensemble.

Il me semble que c'est là l'image de la Semaine Sociale actuelle. Elle est, en quelque sorte, illuminée par ces foyers de vérité que sont les deux grandes encyclopédies « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno » qui dominent ses études, guident ses recherches, inspirent ses conclusions. En même temps, chacun de ses cours, chacune de ses leçons et conférences apparaît comme baignée dans cette sérénité clarté.

Mais nous ne devons pas nous borner à goûter cette joie du cœur et de l'esprit que nous apportent et cette vérité et ses commentaires. Les papes ayant parlé et proclamé la doctrine, les commentateurs ayant rempli leur tâche de précision, il nous reste à donner à la vérité sa pleine puissance et son efficacité en la réalisant.

Or, qu'avons-nous fait et qu'allons-nous faire pour poursuivre cette restauration des mœurs chrétiennes dans les affaires que réclame de nous l'Encyclopédie « Quadragesimo anno », et pour donner aux masses ouvrières la certitude que, sans la morale chrétienne, elles ne retrouveront ni la justice ni l'harmonie, ni la paix qu'elles ont perdues en perdant la voie du Christ ?

C'est qu'en effet, l'apostasie des masses qui préoccupait déjà Léon XIII en 1891, préoccupe plus encore Pie XI en 1931. Nous cherchons, en vain, à nous faire illusion : tous ceux qui connaissent bien les masses populaires ne peuvent que constater qu'elles s'éloignent sans cesse davantage de notre foi. Il me suffira de faire appel à l'expérience de nos syndicats chrétiens, à celle des curés et directeurs d'œuvres des paroisses ouvrières, pour pouvoir affirmer sans crainte d'exagération qu'il n'y a, dans la plupart des grandes agglomérations industrielles, qu'un petit nombre d'hommes du peuple pratiquant la religion catholique ou même susceptibles d'en accepter les principes.

Et, cependant, cette masse ouvrière était restée longtemps fidèle. Si, au fur et à mesure que le travail devenait plus rude et le poids de la misère plus lourd, elle s'en est allée vers d'autres doctrines, c'est parce qu'elle a constaté ou cru constater qu'elles lui apportaient les réalisations d'ici-bas ; c'est parce qu'elle a constaté ou cru constater que tout autour d'elle, et surtout dans le domaine économique, on faisait bon marché de cette morale chrétienne dans laquelle elle avait espéré trouver une utile défense et un suprême recours.

N'était-ce pas là un jugement trop sévère ? Voulez-vous que nous passions en revue les principes essentiels qui sont à la base de notre morale chrétienne et que nous examinions ce qu'en a fait l'économie libérale : autorité, propriété, famille, conscience, devoirs envers le prochain et devoirs envers Dieu ?

L'AUTORITE
Qui donc, dans l'économie actuelle, possède encore une notion exacte de l'autorité, délégation du Créateur et non fait de l'homme ? Combien ont hérité ou acquis le pouvoir de commander et qui n'ont pas compris que ce pouvoir n'était pas uniquement dans la fonction, mais surtout dans le mérite et les capacités qu'elle exige ?

Combien de chefs d'entreprises, discernant mal le véritable objet et les lourdes responsabilités de leur fonction, n'ont plus été que des manieurs de choses et non plus des conducteurs d'hommes ? Combien même ont accepté les bénéfices des entreprises qu'ils étaient appelés à diriger, alors qu'ils ne prétaient, aux affaires traitées en Conseil d'Administration, qu'une attention distraite et intermittente ?

LA PROPRIÉTÉ
Où en est aujourd'hui la notion de la propriété ?

Ne confond-on pas sans cesse le droit et l'usage du droit ? N'a-t-on pas l'impression que le bien mal acquis l'est définitivement et sans obligation de restitution ? Celui dont l'apôtre saint Jacques eût pu dire que les salaires retenus à ses ouvriers crient vengeance vers le Ciel, celui qui édifie sa fortune sur la spéculation, la fraude, le bénéfice exagéré ou l'emploi sans mandat et à son seul profit des dépôts à lui confiés, n'est-il pas partout reçu, fêté, servi avec une complaisance qui frise la comploté ?

N'est-il pas pire et plus dangereux exemple à donner au peuple que celui de ces Capitaines d'industrie dont la réussite monstrueuse n'est due souvent qu'à la pratique d'une morale toute païenne, et que, cependant, les plus doctes et les plus respectables assemblées encensent parfois comme des parangons de vertu ?

LA FAMILLE

Ah ! sans doute, depuis quelque temps, nous entendons parler de la famille du travailleur, avec quel intérêt et quel souci ! Mais cette suite et tardive tendresse n'est-elle pas celle qu'on montre au chevet d'un mourant qu'on a laissé périr ? De quel poids la famille a-t-elle pesé, pendant plus d'un siècle, dans l'établissement et le développement du régime du salariat ?

Nous-mêmes n'avons-nous pas trop longtemps discuté sur le point de savoir si le salaire devait être individuel ou familial ? N'a-t-on pas détruit comme à plaisir le foyer, en appelant la femme à l'usine, et la moralité familiale en supportant si longtemps le régime du taudis ?

Et n'est-il pas de plus grave condamnation de l'attitude du régime économique actuel à l'égard de la famille que cette phrase de « Quadragesimo anno » : « C'est à la maison avant tout et dans les dépendances de la maison et pour les occupations domestiques qu'est le travail des mères de famille ».

LA CONSCIENCE

Combien de fois les travailleurs n'ont-ils pas entendu prôner la nécessité de la conscience professionnelle, alors qu'ils constataient l'étrange indulgence que rencontraient, dans le domaine économique ou politique, les plus graves déficiences de la conscience tout court ?

LES DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN

Combien de fois, désireux de remplir notre devoir de collaboration, qui n'est autre que notre devoir de charité envers le prochain, nous sommes-nous heurtés soit à une opposition invincible, soit à une conception de la collaboration, qui ne reconnaît aux travailleurs que le droit d'entériner une décision déjà prise ?

LES DEVOIRS ENVERS DIEU

Enfin, si nous examinons comment l'économie libérale a assuré l'accomplissement des devoirs envers Dieu, avons-nous besoin d'un autre jugement que celui que nous trouvons dans « Quadragesimo anno » : « Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grands difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel ».

Et quel scandale — car il faut bien tout dire — lorsque celui qui fait travailler le dimanche sans nécessité impérieuse, ou qui ne remplit pas son devoir de justice, est un patron catholique ou qui passe pour tel.

Quel terrible et lamentable bilan ! Ah ! sans doute, comme nous le demandait hier notre vénéré Président, M. Duthoit, nous devons éviter les généralisations hâtives et apporter quelque prudence dans nos jugements.

Il est de toute justice de reconnaître que beaucoup d'employeurs ne s'accommodent plus aujourd'hui des déplorables coutumes qui viennent d'être évoquées.

LA CAUSE DES REVOLTES ET DES APOSTASIES

Mais, hélas ! ce n'est pas de nous et de nos jugements qu'il s'agit. Il s'agit de savoir comment jugent ou peuvent juger ceux qui

Souscription ouverte en faveur de nos Camarades de Fougères

Première Liste	
L. Buerné	100 »
M. Faudray	10 »
Abbé Joalland	50 »
P. Foulon	26 »
A. Belleval	10 »
A. Herbert	10 »
Union Saumuroise	30 »
Syndicat de St-Hilaire	
Saint-Florent	25 »
Syndicat d'Indret	234 »
Syndicat Employés de Saint-Nazaire	40 »
Syndicat Métallurgie de Saint-Nazaire	170 »
Syndicats Féminins de Saint-Nazaire	42 »
Syndicat Employés de Poitiers	50 »
Syndicat Habillement de Poitiers	25 »
Syndicat Employés de Nantes	200 »
Syndicats Féminins de Nantes	100 »
Syndicat du Livre de Nantes	35 »
Syndicat Ameublement Nantes	86 60
Syndicats Féminins de Châtelleraul	60 »
Syndicat Métallurgie de Nantes	60 »
Syndicat Habillement de Nantes	82 »
Total	1.445 60

Il faut que je place mes 10 billets de Tombola CETTE SEMAINE pour pouvoir redemander UN AUTRE CARNET sans tarder

1 billet = 1 morceau de pain pour un petit qui pleure

contemplant les défauts et les erreurs du Siècle avec le regard aigu de la misère ! N'ayant pas à leur disposition des moyens d'information étendus, les travailleurs ne peuvent discerner les heureuses dispositions dont certains employeurs, plus chrétiens et plus humains, donnent le réconfortant exemple. Ils ne voient pas non plus que beaucoup souffrent d'un régime qu'ils sentent n'être pas d'accord avec les règles de la justice ou avec les sentiments d'humanité, mais qu'ils doivent subir la contrainte imposée par la pression des intérêts.

Si nous nous plaçons à ce point de vue, alors nous comprendrons la cause des révoltes et des apostasies que nous déplorons, des découragements et des abandons que nous constatons dans nos propres rangs.

Et nous pourrions conclure, sans crainte d'être trop sévères ou trop pessimistes :

Où bien l'économie devra soucrire aux exigences de la Morale chrétienne, ou bien elle subira, tôt ou tard, la tyrannie de la Révolution. Jules ZIRNHELD. (A suivre).

Le XII^e Congrès de la Fédération de la Métallurgie

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.), a tenu son XII^e Congrès annuel, les 14 et 15 Mai 1932, à Paris, sous la présidence de Charlemagne Broutin, Président Fédéral.

La Commission de vérification des mandats, composée de Dubar (Nantes), Alix (pays de Montbéliard), et Verline (Lille), vérifia les pouvoirs des syndicats représentés : 30 délégués représentant 32 syndicats de 20 régions économiques participèrent aux travaux du Congrès.

Celui-ci prit d'abord connaissance du rapport moral du Secrétaire fédéral, Paul Le Bihan (Paris), marquant l'activité continue de la Fédération durant l'année écoulée et la progression des effectifs d'environ 10 %.

Les rapports financiers concernant la Caisse Fédérale, la Caisse de Résistance et la Caisse de Chômage furent présentés par R. Bernard (Paris). Trésorier, et indiquent une excellente situation de ces Caisses.

Au nom de la Commission de Contrôle, Burgeu (Orléans), rapporteur assisté de Chauve (St-Nazaire), et Jarrier (Ardenne), certifia l'exactitude des comptes et leur concordance avec le rapport du Trésorier Fédéral.

L'Assemblée générale de la Caisse de Résistance et de la Caisse Fédérale de Chômage eurent ensuite lieu, et après discussion, fut décidée la mise à l'étude d'un perfectionnement de la Caisse de Chômage.

Puis le Président rendit compte de son mandat à l'Union Internationale qui tiendra sa prochaine conférence en Juin, à Stuttgart (Allemagne).

Le Bureau Fédéral fut ensuite réélu à l'unanimité.

A la deuxième séance le Congrès prit connaissance des rapports de Ch. Broutin (Lille) sur l'Assurance-Chômage, de C. Chauve (St-Nazaire) sur l'activité syndicale dans les constructions navales, et de Jean Pérès sur le recrutement syndical dans l'industrie sidérurgique en France.

Après discussion, les vœux présentés furent unanimement adoptés et le Président clôtura ce XII^e Congrès national en soulignant la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les syndicats et la Fédération, d'un recrutement méthodique et d'une action professionnelle de plus en plus vigoureuse.

VOEUX

Le XII^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie, confirmant ses vœux antérieurs, et devant la gravité et la persistance de la crise économique et ses répercussions dans le monde du travail, demande :

L'institution d'une véritable assurance-chômage à base syndicale avec le concours des communes, des départements et de l'Etat ;

La mise à l'étude de la semaine de quarante heures sur la base de cinq jours ouvrables ;

Le maintien des salaires vitaux ou leur relèvement pour faire face aux besoins normaux de la famille ouvrière ;

Engage les syndicats fédérés à mener leur action autour de ces revendications aussi légitimes qu'essentielles.

OU
PASSER NOS VACANCES ?
A LA « MI-COTIERE »
par OUDON (L.-I.)

APRES CINQ MOIS DE GREVE Le conflit de la chaussure à Fougères

Plus de 6.000 travailleurs de la chaussure sont en grève, à Fougères, depuis le 10 février, et l'on n'entrevoit pas la fin de ce douloureux conflit.

Nous avons eu l'occasion de donner la genèse de ce mouvement ; rappelons que l'organisation patronale en assumait la triste responsabilité en dénonçant un contrat collectif, passé avec les ouvriers, depuis quelques années, et qui, somme toute, donnait satisfaction aux parties. On ne saurait en rien blâmer les travailleurs d'avoir voulu défendre un salaire, à peine vital, menacé d'une diminution qui l'aurait réduit de 21 % par rapport à l'année précédente. Sans doute, les patrons ont affirmé que la crise économique rendait cette mesure inévitable. Mais les Syndicats ouvriers étaient fondés à leur répondre, comme ils le firent, que ces salaires ayant toujours été, même en période de prospérité économique, nettement au-dessous du taux qu'ils auraient dû atteindre, ne pouvaient supporter aucune réduction.

Il existait, au reste, pour les patrons, une autre raison larvée pour rompre le contrat collectif : celui-ci prévoyait une part de contrôle du travail, notamment sur le marché du travail en période de chômage ou morte-saison. Il ne fait de doute pour personne que l'organisation patronale a jugé l'occasion favorable pour se libérer de cette collaboration si peu conforme aux principes du vieux libéralisme...

Il était non moins certain que le conflit serait pénible et long. Les deux blocs en présence sont également puissants : l'un par son sens de la solidarité et la pleine conscience qu'il a de son bon droit, l'autre par ses moyens matériels et par une discipline tyrannique imposée par une pression économique et financière qui briserait quiconque voudrait s'y soustraire.

Pourtant, le contact n'a presque jamais été rompu ; de multiples entrevues ont eu lieu dont une devant le Ministre du Travail, le centième jour de la grève. A la suite de cette réunion contradictoire, un projet d'accord fut laborieusement élaboré touchant les points suivants : embauchage et débouchage (cas de renvoi : insolence, sabotage, insuffisance professionnelle, malfaçon, morte-saison, reprise d'activité, etc.) ; indemnité de vie chère (cette indemnité restant, comme par le passé, fixée suivant l'indice des prix de détail) ; allocations familiales (application immédiate) ; salaires de base (à discuter en commissions mixtes, par catégories) ; reprise du travail (aucun ouvrier congédié pour faits de grève ; chaque établissement devant reprendre tous les ouvriers et employés en les employant au besoin par roulement ou à horaire réduit).

Ainsi qu'il était prévu, l'entente qui s'était assez facilement réalisée sur la plupart des points de ce projet d'accord s'avéra comme au premier jour de grève, impossible en ce qui concerne les salaires. Les patrons imposaient, en effet, pour une des plus importantes catégories, la coupe, des conditions de rendement absolument inacceptables. Les ouvriers, votant à bulletins secrets, rejetèrent les propositions patronales, ce qui, une fois de plus, entraîna la suspension

Conférence Internationale des travailleurs de l'industrie du cuir et de la chaussure

Les 1er et 2 juin eut lieu à Francfort-s-M. une conférence internationale des travailleurs chrétiens de l'industrie du cuir et de la chaussure, à laquelle prirent part des représentants de plusieurs pays. La présidence avait été confiée à M. Arndgen (Francfort-s-M.).

Après un aperçu général de la situation économique mondiale, fourni par M. Brussel (Pays-Bas), les délégués des organisations nationales présentèrent un rapport sur les conditions spéciales de l'industrie du cuir et de la chaussure dans leur pays. De tous les rapports il ressort qu'un fort pourcentage des travailleurs de l'industrie du cuir est condamné depuis un certain temps au chômage total, une grande quantité au chômage partiel, et que les employeurs profitent de la crise pour imposer dans tous les pays des réductions de salaires.

La politique d'importation, de contingentement et de mesures douanières qui a considérablement aggravé la crise dans l'industrie du cuir des divers pays et constitue une entrave à l'échange normal des produits entre les nations, a fait l'objet d'un examen approfondi.

La rationalisation appliquée ces dernières années, notamment dans l'industrie de la chaussure, a causé dans tous les pays, un tort considérable aux travailleurs. En effet, non seulement la crise et la diminution du pouvoir d'achat, mais encore les procédés de rationalisation ont provoqué un assez fort chômage.

La Conférence estime qu'une nouvelle réduction de la durée du travail est absolument nécessaire pour permettre à l'industrie d'absorber une partie tout au moins des travailleurs en chômage. Aussi saluait-elle la résolution de la 16^e Conférence Internationale du Travail, demandant des négociations internationales dans le but de promouvoir toutes les mesures de nature à adoucir la misère des travailleurs et à améliorer la situation de l'industrie.

D'autre part, la Conférence estime que la pression exercée sur les salaires ne constitue pas une solution à la crise économique et demande aux travailleurs de l'industrie du cuir de tous les pays de s'opposer énergiquement à toute nouvelle réduction des salaires.

Les discussions conduisirent à la décision de maintenir des relations plus étroites entre les organisations, et de se réunir de temps à autre en vue d'un échange d'idées et d'informations sur la situation des travailleurs de l'industrie du cuir des divers pays.

des pourparlers, car, bien entendu, les industriels refusèrent de modifier leurs conditions. Un bref communiqué de presse nous apprenait, il y a quelques jours, que M. Dalimier, ministre du Travail, avait à nouveau convoqué les parties dans l'espoir de trouver un terrain d'entente et qu'on espérait que les pourparlers pourraient continuer et aboutir à la Chambre de Commerce de Fougères, en présence d'un délégué du ministre.

Nous voudrions bien, pour notre part, partager cet optimisme. Mais il se dégage du conflit une impression très nette : on cherche, du côté patronal, à faire durer la grève jusqu'au terme de la morte-saison. On ose à la reprise des conditions irréalisables et ainsi on sauve la face en rejetant la responsabilité sur les syndicats ouvriers.

D'entrevues en entrevues, de propositions en contre-propositions, on espère atteindre le 15 septembre.

N'est-ce pas là une mentalité de lutte de classes ? A Fougères, comme en beaucoup d'autres lieux, les patrons, consciemment ou non, font le jeu des révolutionnaires. Si quelque jour ils avaient à en subir les conséquences, ils récolteraient ce qu'ils ont semé.

« Le Peuple » et l'« Humanité » nous apprennent que 140 jours de grève n'ont pas « émoussé la combativité » ni « ébranlé l'énergie » des grévistes. Peut-être, mais nous imaginons facilement quelle doit être la misère des foyers où, depuis 20 semaines, aucune paie n'est rentrée ; les économies sont envolées depuis longtemps, et les dettes grossissent chaque jour, et l'on se couche souvent sans manger. Nul doute qu'il faille un grand courage aux grévistes pour tenir. D'autant plus qu'on n'a pas l'impression qu'il se soit créé en leur faveur le mouvement de solidarité qui s'était manifesté lors des dernières grèves du Nord. Il faudrait que les travailleurs français se rendent compte qu'à Fougères, comme à Roubaix-Tourcoing à l'époque, ce sont leurs salaires qu'on défend.

Maurice BOULADOUX.

Chez les Fonctionnaires

Les efforts poursuivis depuis quelques mois pour développer le mouvement syndical d'inspiration chrétienne chez les fonctionnaires, viennent d'aboutir à la constitution d'une « Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires », préface à la « Fédération Française des Syndicats Professionnels des Fonctionnaires C. F. T. C. ».

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association Syndicale a eu lieu au siège de la C. F. T. C., 5, rue Cadet, le 16 mars 1932.

L'Association Syndicale sollicite l'adhésion des ouvriers, employés, agents ou fonctionnaires des services publics de l'Etat, des Départements ou des Communes, ou des travailleurs, qui, à quelque titre que ce soit, sont rémunérés par ces Services Publics et acceptent, comme base d'action syndicale les principes de la C. F. T. C. (collaboration des classes).

L'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires a pour but :

1° L'étude et la défense en commun des intérêts professionnels et économiques de ses membres, ainsi que l'organisation de la profession ;

2° La représentation de ses adhérents devant les autorités supérieures compétentes ;

3° La recherche des moyens de perfectionner leur valeur intellectuelle et professionnelle ;

4° La création d'institutions d'assistance mutuelle et de prévoyance, et l'organisation de services pratiques au bénéfice de ses membres adhérents.

En dehors de ces buts précisés par ses Statuts, l'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires, poursuit le groupement de tous les fonctionnaires, sans distinction de service, en vue de la création de Syndicats locaux départementaux ou nationaux, correspondant au personnel de ces différentes administrations.

Les travaux préparatoires ont déjà permis la constitution de quelques Syndicats et la Fédération est, elle aussi, en bonne voie de formation.

Le siège social de l'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires a été fixé rue Cadet, 5, Paris 9^e.

Au cours du mois d'avril, différentes réunions du Bureau Syndical ont eu lieu. Elles ont eu pour objet de mettre au point un programme de travail qui a été fixé. Une notice de propagande accompagnée d'un bulletin d'adhésion a été rédigée et imprimée ; en demandant des exemplaires au siège social qui les enverra sans retard.

BIENTOT LA FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

Au cours d'une réunion qui a eu lieu au siège de la C.F.T.C. le 26 avril, les représentants d'un certain nombre de syndicats chrétiens de Fonctionnaires ont étudié un projet de statut pour la Fédération des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires dont la constitution aura lieu sous peu.

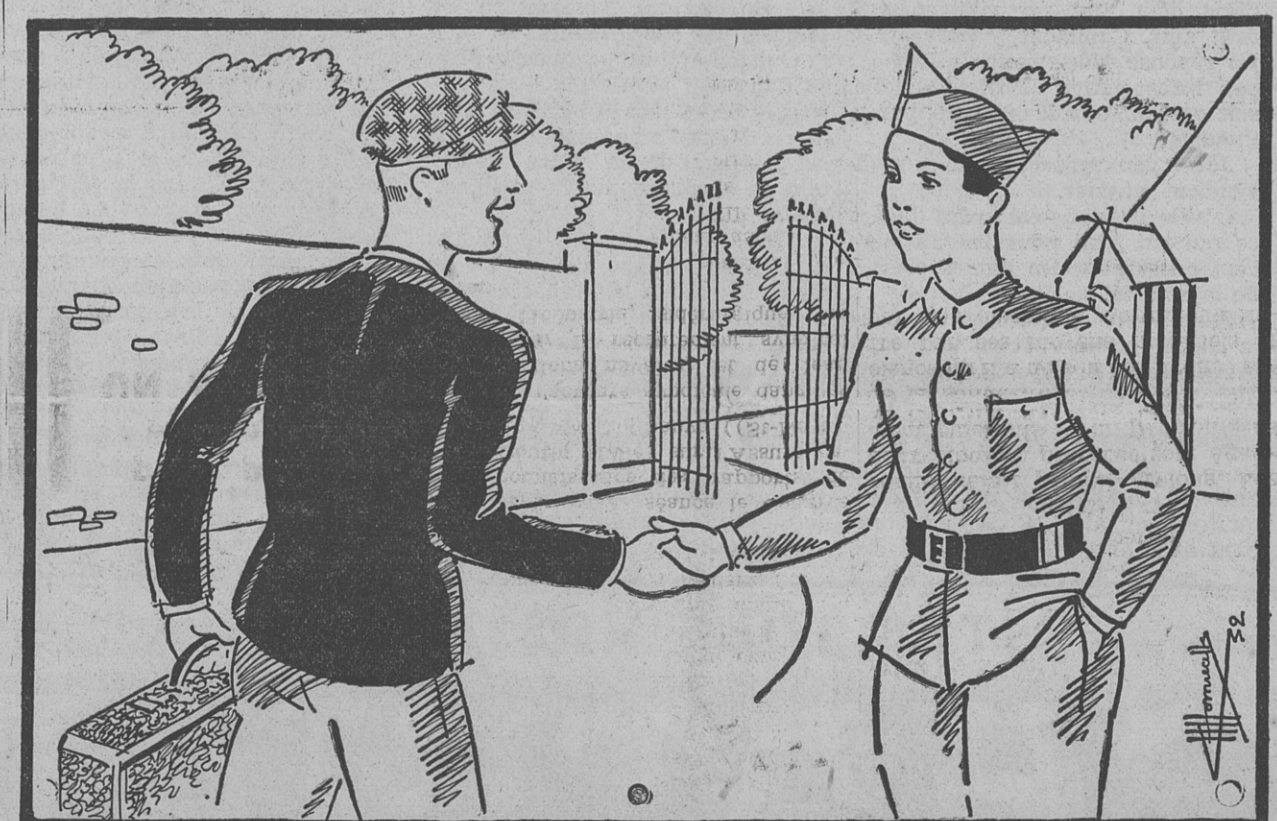
Cette fondation va permettre de rendre aux Syndicats fédérés, un certain nombre de services, et faciliter leur développement. Grâce à la constitution de l'Association Syndicale et de la Fédération, les Fonctionnaires qui répudient la lutte des classes pourront défendre leurs intérêts et travailler à l'établissement d'un ordre social basé sur la Justice et la Fraternité.

N.B. — En ce qui concerne en particulier la Loire-Inférieure, où un important groupement est en ce moment en formation, prière à tous les fonctionnaires désireux d'en faire partie, qu'ils soient de Nantes ou d'ailleurs, d'envoyer leur nom et adresse au Secrétariat, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, de façon à recevoir en temps voulu convocations et circulaires les intéressant.

Prière aussi à nos syndiqués et autres lecteurs de nous faire connaître noms et adresses de tous les fonctionnaires de leur connaissance, hommes et femmes, susceptibles de s'intéresser à notre mouvement.

JE PRENDS LA RESOLUTION D'AMENER CE MOIS CI UN NOUVEAU MEMBRE A MON SYNDICAT.

DEMANDEZ A VOTRE SYNDICAT QUELS AVANTAGES VOUS AVEZ A COMMANDER VOTRE CHARBON PAR SON INTERMEDIAIRE ET PROFITEZ ACTUELLEMENT DES PRIX D'ETE



— Au revoir mon vieux ! A pr ésent que tu es libéré, que compte tu jurer ?
— M'adresser au Syndicat des Travailleurs Chrétiens, où je suis sûr de trouver l'accueil et l'appui nécessaires pour pouvoir me créer une situation.

III^e Congrès de la Fédération des établissements militaires

La Fédération Française d'Ouvriers et d'Employés des Etablissements Militaires, vient de tenir son troisième Congrès, du 17 au 21 Mai 1932, dans les locaux de la C.F.T.C., 5, rue Cadet, à Paris.

Après la lecture et l'approbation des rapports moraux et financiers, nos Camarades se sont mis immédiatement au travail ; des questions très importantes furent discutées, telles que : Salaire National, Retraites, Hygiène, Service Médical, etc. ; et les résultats de leurs entretiens démontrèrent que notre jeune Fédération était vraiment dans la ligne du progrès, et que la formation sociale de nos syndicats nous permettait les plus grands progrès.

Nos amis des différents centres apportèrent à la discussion des vœux une amicale ardeur qui permit à deux délégations de présenter des cahiers de revendications aux Départements de la Guerre et de l'Air. Ces deux délégations, reçues par MM. les Secrétaires Généraux des Ministères, Guinand et Morisson, d'une façon toute cordiale, prouvèrent que le syndicalisme chrétien est un élément de coopération dans la vie sociale française.

Le Bureau, pour 1932, se compose ainsi qu'il suit :

Président : Hannyo (Puteaux) ; Vice-Président : Banout (Le Bouchet) ; Secrétaire Général : Tanguy (Puteaux) ; Secrétaire-Adjoint : Cosnier (Puteaux) ; Trésorier : Laurent (Puteaux) ; Membres du Bureau : Bonvoisin, Richard (Versailles), Halbout, Fayet (Vicennes).

Après ces cinq jours, du bon travail a été fait, et nos délégués se séparent en se promettant de revenir l'année prochaine, avec l'assurance de grossir, par une propagande intense, les effectifs déjà nombreux de leurs syndicats.

Donc, à l'ouvrage !

Le scandale du prix de détail

Ceci n'est pas le titre ni le texte d'un article que nous avons puisé dans un journal révolutionnaire. Nous avons emprunté titre et texte au Nord Industriel du 5 mars 1932, c'est-à-dire à l'organe patronal de la grosse industrie du nord de la France. Les arguments n'en ont donc que plus de valeur :

« ... On peut voir, dans certains magasins, du fil de lin retors créme en écheveau, vendu par ouvrages de dames 133 francs de kilo, laissant aux intermédiaires un bénéfice certainement supérieur à 300 %.

« Un exemple précis, entre mille, et concernant un article de consommation courante : le drap de lit. Une maison spécialisée dans la vente de la toile pur fil, et prétendant faire de la propagande pour la consommation exclusive de la toile de lin, ne craint pas de faire payer 133 francs un drap pur fil 240x350 que le tissage vend couramment, pour la même qualité, 60 et 65 francs... »

« ... Comment peut-on espérer voir la crise se terminer... si le consommateur est maintenu éloigné du producteur par ces barrières infranchissables du prix de détail, pour le plus grand profit de quelques-uns seulement ?... »

M. Von Papan a allumé la Pipe de M. Herriot I

Voilà un événement important ! Aussi les journaux se sont-ils empressés d'en publier des photographies documentaires.

La Confédération Internationale des Syndicats chrétiens vient de tenir son Congrès à Anvers.

Quelle nouvelle ! Fi donc ! Certains journaux précités, même catholiques affichés, n'y consacrent pas une ligne.

Quand je dis qu'il faudra un autre Pape pour rappeler Quadragesimo Anno !

A. B.

Réunion du Conseil de l'Union Régionale du 19 Juin

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Georges Lucas, président de l'U. R., assisté de Mlle Drouart, vice-présidente, et de M. Chéreau, président du syndicat de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

34 syndicats sur 51 sont représentés ; n'ont envoyé ni délégué ni pouvoir : lingerie Nantes, chemins Savenay, aiguille N.-D. des Landes, tout Cholet, le Longeron, employés La Roche-sur-Yon, Saint-Laurent-sur-Sèvre, employés et habillement Poitiers, tout Châtelleraut, ganterie Niort. Il est déplorable que ces syndicats, n'ayant pu déléguer quelqu'un de leurs membres, n'aient pas pris la peine de retourner au moins le pouvoir qui leur avait été donné à remplir.

Georges Lucas souhaite la bienvenue aux divers délégués, et passe la parole à Beillevaire, secrétaire général, pour la revue de l'activité régionale depuis le Congrès de Saint-Nazaire.

ACTIVITE SYNDICALE

Beillevaire déclare d'abord qu'une souscription a été ouverte dans l'Union Régionale en faveur de nos pauvres camarades de Fougères, en grève forcée depuis plusieurs mois. Une somme de 900 francs a été remise, et la souscription continue.

La Fête du Travail semble avoir été célébrée avec succès par nos syndicats en diverses localités, notamment à Nantes et à Saint-Nazaire.

L'autorisation ministérielle demandée pour notre tombola a été accordée.

A NANTES, après avoir rappelé le souvenir de Mlle Dupuy, directrice des cours féminins, et de Joseph Templet, secrétaire du syndicat du Livre, décédés il y a quelques semaines, Beillevaire signale le nouveau refus de la municipalité d'accorder des subventions aux délégués de nos syndicats à des congrès ; les initiatives prises par l'Intersyndicale pour recueillir quelques ressources (représentation de N.-D. de la Mouise) et resserrer les liens entre les syndiqués (promenades, excursions) ; l'organisation d'un service d'achat en commun pour l'épicerie ; l'augmentation des volumes à la bibliothèque ; la protestation adressée à la Société Nantaise d'Electricité contre le licenciement du personnel, qui menaçait d'atteindre même des titulaires ; la participation au Congrès des Préparateurs en Pharmacie, à Valenciennes, de notre syndicat nantais, et qui fut présidé par le Président même de ce syndicat ; la création d'une Caisse de chômage obligatoire chez les couturières de la Nouveauté ; une réunion de propagande des Cheminots de l'Etat et une sortie de tous les cheminots à la Mi-Côtière ; le refus des patrons de la Métallurgie de prendre en considération nos revendications, et de nous recevoir au sein de la Commission mixte devant statuer sur le renouvellement du bordereau ; l'extension de la caisse de chômage des Employés aux dames employées, avec augmentation des cotisations et des avantages ; intervention du Syndicat des Employés auprès de l'Inspection du Travail au sujet de locaux insalubres ; résultats satisfaisants au premier examen subi par les élèves des cours professionnels de ce syndicat ; 4 élèves reçus, dont le premier de Nantes, avec mention bien pour le C. A. P. d'aide-vendeur ; succès aux examens également des élèves des cours féminins ; 8 reçues sur 10 présentées au C. A. P. d'aide-comptable, dont la première de Nantes avec mention très bien et félicitations du jury, et trois mentions bien, une présentée et une reçue au B. A. P. de comptable (les résultats manquent pour le C. A. P. et le B. A. P. de sténo-dactylo).

A INDRÉT la réorganisation du syndicat avec l'aide de Pérès et son intervention en matière de distribution des congés.

A ANGERS, bons résultats aussi aux examens de fin d'année : 6 élèves reçus à l'examen de sténo-dactylo ; grande journée de propagande très réussie, organisée avec le concours de Jean Pérès et de

Mlle Gatabé ; signature de la convention modifiée dans le commerce de détail : 2 heures pour déjeuner, réduction de 150 à 82 pour les heures de dérogation.

A CHOLET, préparation et signature également d'une convention dans le commerce de détail.

A SAUMUR, création d'un service de placement et d'une bibliothèque ; préparation de la formation d'un Conseil de Prud'hommes ; succès considérable aux élections des délégués de l'Ecole de Cavalerie, où quatre des nôtres sont élus par 46 voix sur 51.

A LA BAULE, création d'un groupe de cheminots P. O. par Radin, de Saint-Nazaire, qui réveille en même temps le groupe de SAVENAY.

A SAINT-NAZAIRE, protestation adressée au Maire contre la violation du repos dominical par suite de l'organisation d'une braderie prévue pour le dimanche 31 juillet ; adhésion des syndicats d'employés à la caisse de chômage des syndicats d'employés de Nantes ; organisation d'un cours professionnel des constructions navales ; organisation de secours aux chômeurs, ainsi que d'un service de placement.

A POITEBS, cours, trousseau et bibliothèque en bonne voie ; conférence de propagande par Marcel Poimbeau ; signature d'une convention dans le commerce de la pâtisserie.

A SAINT-LAURENT-S/SEVRE, conférence de propagande par Bachelier, le 21 mai.

A THOUARS, augmentation considérable des effectifs, organisation de cours sur les moteurs Diésel, avec le concours du très dévoué et très actif président.

Au cours de l'échange de vues qui suit cet exposé, M. Chéreau donne des précisions sur la situation à Saint-Hilaire-Saint-Florent, où notre syndicat se trouve en excellente posture et où notamment il possède de nombreux représentants à la caisse municipale de chômage.

CONGRES CONFEDERAL

La parole est ensuite donnée à P. Fromy, conseiller du syndicat des Employés de Nantes, pour le compte-rendu du congrès fédéral des 15 et 16 mai, à Paris. Le dernier numéro du « Messager » en ayant publié un de son côté, nous n'insisterons donc que sur le fait qu'il y a tout à gagner à envoyer des délégués aux divers congrès auxquels nous sommes invités : il ne manque guère, la plupart du temps, pour redonner du courage et assurer le succès, que de se retremper un peu dans cette saine et reconfortante atmosphère de nos grandes assemblées C.F.T. Cistes.

SESSION CONFEDERALE

C'est pourquoi le Président insiste encore sur la nécessité qui s'impose d'envoyer à la prochaine session d'Etudes et de Pratique syndicales de la mi-juillet, le plus de délégués possible. Déjà, plusieurs se sont fait inscrire, de Nantes, de Saint-Nazaire, de Thouars et d'Angers, un autre de Saint-Nazaire, Jean Terrien, doit même assister à la session intensive de l'Ecole Normale ouvrière.

Après quelques échanges de vues l'on est encore assuré de la représentation de Saumur et de Trélazé — ce qui doit porter à 15 environ le nombre des auditeurs de notre Union Régionale pour cette année.

LA PROPAGANDE

Il est ensuite question de la propagande à organiser par chaque syndicat ou par chaque localité, tant avec le concours des militants régionaux qu'avec celui de nos propagandistes de la C. F. T. C. Il est rappelé tout d'abord que Charlemaigne Broutin, président de la Fédération de la métallurgie, viendra visiter nos métallos de Nantes et de Saint-Nazaire les 13 et 14 octobre.

Saumur désirent une journée sociale en octobre, et St-Hilaire-Saint-Florent en décembre.

Les autres syndicats s'en rapportent à l'union régionale. Celle-

ci va envoyer une circulaire à ce sujet dans quelques jours : chaque syndicat voudra bien y répondre d'urgence, étant donné qu'il importe que nous fixions au plus tôt maintenant leurs tournées pour l'hiver qui vient.

CONGRES REGIONAL DE 1933

Tout le monde tombe d'accord sur la proposition faite par le secrétaire général, qui demande que le Congrès de l'U. R. ait lieu l'année prochaine à Nantes même, de façon à marquer, au siège même de l'Union, d'une manière toute particulière, par une manifestation d'importance, le 10^e anniversaire de la fondation de l'Union Régionale de l'Ouest.

La date en sera vraisemblablement dans le courant du Carême. Des vœux sont faits pour que sa santé et ses occupations absorbantes puissent permettre au président de la C.F.T.C. de venir lui-même présider cet important Congrès.

Un questionnaire sera prochainement adressé à chaque Syndicat, relatif à sa création et aux principales manifestations de son activité. L'on voudra bien y répondre aussi précisément et rapidement que possible.

LA TOMBOLA

Beillevaire est heureux d'annoncer qu'un décret ministériel nous a autorisés à organiser la grande loterie de bienfaisance que nous attendons pour pouvoir nous procurer quelques ressources en vue de soulager les infortunes que nous connaissons chez beaucoup de nos camarades de travail.

A nous maintenant de placer des billets, au moins un carnet chacun, selon la décision prise au cours de l'assemblée générale de décembre, et en organisant la vente méthodiquement, par exemple aux portes des églises.

A nous aussi de confectionner des lots, et d'en recueillir un peu partout, de façon à éviter le plus de frais possible au Comité organisateur.

L'assistance est unanime dans son approbation et dans son désir de répondre aux directives données.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Une Commission est nommée parmi les délégués assistant à la réunion, pour examiner les dossiers des concurrents. Elle est composée de Mme Ricordeau et de MM. Jousset, Barbier, Boqueul et Beillevaire.

A l'unanimité, elle attribue les prix suivants :

1^{er} prix : 100 francs, François Baffé, du syndicat des métaux de Saint-Nazaire, 21 adhésions.

2^e prix : 80 francs, Constant Chauve, du même syndicat, 17 adhésions.

3^e prix : 70 fr., Herrou, du syndicat des Ardoisiers de Trélazé, 13 adhésions.

4^e prix : 60 fr., Pierre Gouy, du syndicat des métaux de Nantes, 12 adhésions.

5^e prix : 50 fr., Mlle Bécavin, du Syndicat de la Nouveauté de Nantes, 10 adhésions.

Les prix seront délivrés en nature ou en espèces, au gré des lauréats, auxquels l'U.R., par la bouche de son président, adresse ses plus vives félicitations.

NOUVEAUX SYNDICATS

La demande d'admission officielle de nos deux nouveaux syndicats des Sables d'Olonne n'étant pas parvenue en temps voulu, l'assemblée est obligée d'en ajourner l'admission à la prochaine réunion.

LA LOI DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Président Georges Lucas, qui a été pendant de nombreuses années directeur d'une Caisse de compensations, est tout qualifié pour parler de la loi des Allocations familiales qui, au fond, ne fait que consacrer l'existence des caisses de compensation et oblige tous les chefs d'entreprise à adhérer à celle de leur choix.

Georges Lucas fait l'historique des caisses de compensation et de la préparation de la loi, et montre la part prépondérante qui en revient aux catholiques sociaux et au syndicalisme chrétien.

Il est à souhaiter, dit-il, que, là comme pour les Assurances Socia-

les, tous les catholiques comprennent leur devoir et apportent au plus tôt tout leur concours à l'application de la plus rapide possible de cette loi éminemment sociale.

VOEUX

A la suite de ce brillant exposé, un échange de vues a lieu, au cours duquel Beillevaire soumet à l'assemblée les vœux suivants, que celle-ci adopte d'enthousiasme :

« L'Union Régionale de l'Ouest, réunie en assemblée trimestrielle statutaire, le 19 juin 1932, déclare d'abord faire siens les vœux émis au mois de mai par les divers fédérations de métiers de la C. F. T. C., et ceux émis par la C. F. T. C. elle-même au cours de son dernier Congrès ;

« Ensuite, considérant que ce sont précisément les chefs de famille qui souffrent le plus des baisses de salaires imposées depuis quelque temps aux travailleurs ;

« Emet à son tour le vœu tout particulier que soit mise d'urgence en application la loi votée le 11 y a cinq mois sur les Allocations Familiales obligatoires ».

QUESTIONS DIVERSES

Après avoir rappelé l'importance attachée par la C. F. T. C. à la présence de nombreux délégués aux Congrès ou réunions syndicales, le secrétaire général exprime son regret de voir si peu de monde à la réunion de l'après-midi et de constater que 17 syndicats avaient négligé d'envoyer leur pouvoir. Il signale que bon nombre de syndicats avaient également omis de les adresser à Paris pour le Congrès fédéral. Que l'on ne vienne pas se plaindre ensuite, si l'on n'applique pas soi-même la maxime « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Il insiste de nouveau sur la détresse de nos camarades de Fougères, qui défendent nos salaires, et rappelle que la souscription est toujours ouverte.

Il demande que dans chaque localité l'on recherche de la publicité pour le « Messager Syndical », et que ce ne soit pas toujours et seulement à Nantes d'en faire les frais.

Il confirme l'importance qu'il y a à se préparer pour les prochaines élections prud'homales, et à créer des conseils partout où il n'y en a pas encore.

CONCLUSION

En terminant, Georges Lucas se dit heureux de constater de trimestre en trimestre l'activité croissante de nos syndicats, et dit son espoir de les voir un jour prochain conquérir la place à laquelle ils ont droit. Et cette place ils l'auront quand les catholiques le voudront. A eux de comprendre leur devoir, à nous de le faire comprendre partout où nous remarquons qu'il n'est pas.

A noter que la réunion avait été coupée à midi par un amical déjeuner en commun, à la fin duquel un bon muscadet, offert par M. Buene, et un bon moine bon Anjou offert par Mlle Drouart, facilitèrent la digestion et mirent les délégués en forme pour la deuxième séance de travail.

Assistaient le Président à cette deuxième séance, Mlle Rethoré, secrétaire de l'Union départementale du Maine-et-Loire, et Boqueul, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Le Secrétaire.

Il est à souhaiter, dit-il, que, là comme pour les Assurances Socia-

les, tous les catholiques comprennent leur devoir et apportent au plus tôt tout leur concours à l'application de la plus rapide possible de cette loi éminemment sociale.

« L'Union Régionale de l'Ouest, réunie en assemblée trimestrielle statutaire, le 19 juin 1932, déclare d'abord faire siens les vœux émis au mois de mai par les divers fédérations de métiers de la C. F. T. C., et ceux émis par la C. F. T. C. elle-même au cours de son dernier Congrès ;

« Ensuite, considérant que ce sont précisément les chefs de famille qui souffrent le plus des baisses de salaires imposées depuis quelque temps aux travailleurs ;

« Emet à son tour le vœu tout particulier que soit mise d'urgence en application la loi votée le 11 y a cinq mois sur les Allocations Familiales obligatoires ».

Après avoir rappelé l'importance attachée par la C. F. T. C. à la présence de nombreux délégués aux Congrès ou réunions syndicales, le secrétaire général exprime son regret de voir si peu de monde à la réunion de l'après-midi et de constater que 17 syndicats avaient négligé d'envoyer leur pouvoir. Il signale que bon nombre de syndicats avaient également omis de les adresser à Paris pour le Congrès fédéral. Que l'on ne vienne pas se plaindre ensuite, si l'on n'applique pas soi-même la maxime « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Il insiste de nouveau sur la détresse de nos camarades de Fougères, qui défendent nos salaires, et rappelle que la souscription est toujours ouverte.

Il demande que dans chaque localité l'on recherche de la publicité pour le « Messager Syndical », et que ce ne soit pas toujours et seulement à Nantes d'en faire les frais.

Il confirme l'importance qu'il y a à se préparer pour les prochaines élections prud'homales, et à créer des conseils partout où il n'y en a pas encore.

En terminant, Georges Lucas se dit heureux de constater de trimestre en trimestre l'activité croissante de nos syndicats, et dit son espoir de les voir un jour prochain conquérir la place à laquelle ils ont droit. Et cette place ils l'auront quand les catholiques le voudront. A eux de comprendre leur devoir, à nous de le faire comprendre partout où nous remarquons qu'il n'est pas.

A noter que la réunion avait été coupée à midi par un amical déjeuner en commun, à la fin duquel un bon muscadet, offert par M. Buene, et un bon moine bon Anjou offert par Mlle Drouart, facilitèrent la digestion et mirent les délégués en forme pour la deuxième séance de travail.

Assistaient le Président à cette deuxième séance, Mlle Rethoré, secrétaire de l'Union départementale du Maine-et-Loire, et Boqueul, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Il est à souhaiter, dit-il, que, là comme pour les Assurances Socia-

les, tous les catholiques comprennent leur devoir et apportent au plus tôt tout leur concours à l'application de la plus rapide possible de cette loi éminemment sociale.

« L'Union Régionale de l'Ouest, réunie en assemblée trimestrielle statutaire, le 19 juin 1932, déclare d'abord faire siens les vœux émis au mois de mai par les divers fédérations de métiers de la C. F. T. C., et ceux émis par la C. F. T. C. elle-même au cours de son dernier Congrès ;

« Ensuite, considérant que ce sont précisément les chefs de famille qui souffrent le plus des baisses de salaires imposées depuis quelque temps aux travailleurs ;

« Emet à son tour le vœu tout particulier que soit mise d'urgence en application la loi votée le 11 y a cinq mois sur les Allocations Familiales obligatoires ».

Après avoir rappelé l'importance attachée par la C. F. T. C. à la présence de nombreux délégués aux Congrès ou réunions syndicales, le secrétaire général exprime son regret de voir si peu de monde à la réunion de l'après-midi et de constater que 17 syndicats avaient négligé d'envoyer leur pouvoir. Il signale que bon nombre de syndicats avaient également omis de les adresser à Paris pour le Congrès fédéral. Que l'on ne vienne pas se plaindre ensuite, si l'on n'applique pas soi-même la maxime « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Il insiste de nouveau sur la détresse de nos camarades de Fougères, qui défendent nos salaires, et rappelle que la souscription est toujours ouverte.

Il demande que dans chaque localité l'on recherche de la publicité pour le « Messager Syndical », et que ce ne soit pas toujours et seulement à Nantes d'en faire les frais.

Il confirme l'importance qu'il y a à se préparer pour les prochaines élections prud'homales, et à créer des conseils partout où il n'y en a pas encore.

En terminant, Georges Lucas se dit heureux de constater de trimestre en trimestre l'activité croissante de nos syndicats, et dit son espoir de les voir un jour prochain conquérir la place à laquelle ils ont droit. Et cette place ils l'auront quand les catholiques le voudront. A eux de comprendre leur devoir, à nous de le faire comprendre partout où nous remarquons qu'il n'est pas.

A noter que la réunion avait été coupée à midi par un amical déjeuner en commun, à la fin duquel un bon muscadet, offert par M. Buene, et un bon moine bon Anjou offert par Mlle Drouart, facilitèrent la digestion et mirent les délégués en forme pour la deuxième séance de travail.

Assistaient le Président à cette deuxième séance, Mlle Rethoré, secrétaire de l'Union départementale du Maine-et-Loire, et Boqueul, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Il est à souhaiter, dit-il, que, là comme pour les Assurances Socia-

les, tous les catholiques comprennent leur devoir et apportent au plus tôt tout leur concours à l'application de la plus rapide possible de cette loi éminemment sociale.

« L'Union Régionale de l'Ouest, réunie en assemblée trimestrielle statutaire, le 19 juin 1932, déclare d'abord faire siens les vœux émis au mois de mai par les divers fédérations de métiers de la C. F. T. C., et ceux émis par la C. F. T. C. elle-même au cours de son dernier Congrès ;

« Ensuite, considérant que ce sont précisément les chefs de famille qui souffrent le plus des baisses de salaires imposées depuis quelque temps aux travailleurs ;

« Emet à son tour le vœu tout particulier que soit mise d'urgence en application la loi votée le 11 y a cinq mois sur les Allocations Familiales obligatoires ».

Après avoir rappelé l'importance attachée par la C. F. T. C. à la présence de nombreux délégués aux Congrès ou réunions syndicales, le secrétaire général exprime son regret de voir si peu de monde à la réunion de l'après-midi et de constater que 17 syndicats avaient négligé d'envoyer leur pouvoir. Il signale que bon nombre de syndicats avaient également omis de les adresser à Paris pour le Congrès fédéral. Que l'on ne vienne pas se plaindre ensuite, si l'on n'applique pas soi-même la maxime « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Il insiste de nouveau sur la détresse de nos camarades de Fougères, qui défendent nos salaires, et rappelle que la souscription est toujours ouverte.

Il demande que dans chaque localité l'on recherche de la publicité pour le « Messager Syndical », et que ce ne soit pas toujours et seulement à Nantes d'en faire les frais.

Il confirme l'importance qu'il y a à se préparer pour les prochaines élections prud'homales, et à créer des conseils partout où il n'y en a pas encore.

En terminant, Georges Lucas se dit heureux de constater de trimestre en trimestre l'activité croissante de nos syndicats, et dit son espoir de les voir un jour prochain conquérir la place à laquelle ils ont droit. Et cette place ils l'auront quand les catholiques le voudront. A eux de comprendre leur devoir, à nous de le faire comprendre partout où nous remarquons qu'il n'est pas.

A noter que la réunion avait été coupée à midi par un amical déjeuner en commun, à la fin duquel un bon muscadet, offert par M. Buene, et un bon moine bon Anjou offert par Mlle Drouart, facilitèrent la digestion et mirent les délégués en forme pour la deuxième séance de travail.

Assistaient le Président à cette deuxième séance, Mlle Rethoré, secrétaire de l'Union départementale du Maine-et-Loire, et Boqueul, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Il est à souhaiter, dit-il, que, là comme pour les Assurances Socia-

les, tous les catholiques comprennent leur devoir et apportent au plus tôt tout leur concours à l'application de la plus rapide possible de cette loi éminemment sociale.

« L'Union Régionale de l'Ouest, réunie en assemblée trimestrielle statutaire, le 19 juin 1932, déclare d'abord faire siens les vœux émis au mois de mai par les divers fédérations de métiers de la C. F. T. C., et ceux émis par la C. F. T. C. elle-même au cours de son dernier Congrès ;

« Ensuite, considérant que ce sont précisément les chefs de famille qui souffrent le plus des baisses de salaires imposées depuis quelque temps aux travailleurs ;

« Emet à son tour le vœu tout particulier que soit mise d'urgence en application la loi votée le 11 y a cinq mois sur les Allocations Familiales obligatoires ».



A propos des Assurances Sociales

UNE BONNE PETITE LEÇON

Vous avez certainement entendu parler de la fameuse manifestation, qui eut lieu à Rennes contre les Assurances Sociales. Elle groupait surtout, dit-on, des agriculteurs. Une charge à fond fut poussée contre notre pauvre Loi. Après cette charge — toute essouffée — une délégation fut reçue à la Préfecture. Le Préfet — en garçon bien élevé — l'accueillit aimablement, en lui réservant toutefois, par la suite, un chien de sa petite chienne. Jugez-en.

La délégation déposa son ordre du jour ; le Préfet promit de le remettre au Ministre compétent. Mais — il y a un mais — ce brave préfet s'offrit la tête de la délégation en lui mettant le nez dans son... mélange (Ge parle de l'ordre du jour).

Il fit d'abord remarquer que l'ordre du jour concernait non seulement l'agriculture, mais l'ensemble des professions industrielles et commerciales, seulement aucun des représentants officiels des syndicats et des associations de l'industrie et du commerce n'était présents ; et il souligna, en passant, que ces derniers appliquent couramment la loi.

C'était — à mon humble avis — un premier coup de pied. Quant au second, ce brave préfet y alla certainement de bon cœur, il fut beaucoup plus fort.

La délégation ayant fait observer qu'elle représentait un certain nombre de départements, et notamment qu'il y avait des agriculteurs délégués de l'Eure, où la situation était la même qu'en Ille-et-Vilaine, le Préfet, tout souriant, rappela qu'il avait été Préfet de l'Eure ayant de venir à Rennes, et que dans l'Eure l'application de la loi est en progression constante, les dirigeants agricoles ayant formé des mutualités purement agricoles qui, seules, aux termes de la loi, sont aptes à gérer les intérêts des agriculteurs en matière d'assurances sociales. L'exemple de l'Eure, dit en terminant le Préfet, est une preuve qui établit que lorsque les milieux agricoles sont peu à peu bien informés, l'opposition à la loi se transforme en une adaptation progressive.

Que pensez-vous, amis syndiqués, de cette réception préfectorale ? Ne croyez-vous pas que cette fameuse délégation, de cette non moins fameuse manifestation, a reçu une bien bonne leçon ?

Mais non, me dit un arpenté de la J.O.C., vous n'y êtes pas ; dites plutôt qu'ils sont tombés sur un bec éd'gaz.

G. GRATIGNE.

Sur la route...

A Nantes, dans une rue terriblement montante, un homme traîne une charrette à bras lourdement chargée. L'homme est seul. Malgré des efforts considérables, il bouge à peine.

Tout à coup une main se pose à l'arrière de sa charrette ; celle-ci démarre. L'homme se détourne, et son visage s'épanouit d'un bon sourire en voyant qu'un secours inopiné lui est arrivé.

Arrivé au haut de la côte, il s'arrête, épuisé malgré tout, et, en s'épongeant, remercie chaudement celui qui l'a aidé.

Mais, un peu intrigué néanmoins de voir ce qu'est un type en faux-col qui lui a fait ça, et mû par une certaine curiosité bien légitime à la vue de l'insigne que porte le « copain ».

— Quel est donc cet insigne, dit-il en le montrant du doigt ?

— C'est l'insigne de la C.F.T.C.

— Connaissez pas. Qu'est-ce que c'est que ça, la C.F.T.C. ?

— Vous connaissez la C. G. T., n'est-ce pas ?

— Evidemment, qui ne la connaît pas ?

— Eh bien, la C.F.T

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge — NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

fémîns de Poitiers, avec M. Roger Doutheau ;
M. Pierre Caillon, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Rosalie Caillon (1er juillet) ;
M. Gabriel Brugier, Conseiller du Syndicat des Employés de Poitiers, avec Mlle Jane Rivière, (18 juin).
Nos bien vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'appréhender le décès de :
Mme Lelièvre, mère de Mlle Lelièvre, du Syndicat des Employés de Nantes ;
La grand-mère de Mlle Suzanne Morlot, des Syndicats féminins de Poitiers.
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

NANTES

BIBLIOTHEQUE

La période des vacances étant la plus propice pour faire des lectures, nous engageons vivement tous les syndiqués à en profiter ; et dans ce but, nous croyons utile de rappeler ci-dessus les jours et heures de permanence :

Mercredi : 19 heures à 20 heures.
Samedi : 17 heures à 18 h. 30.
Dimanche : 10 à 11 heures.
A signaler, parmi les derniers volumes entrés en rayons :
Standards, de Dubreuil.
Uns institutrice à Berlin, par Maréchal.
La Guerre des Femmes, A. Redier.
Comment j'ai tué mon enfant, de Pierre l'Ermite.
Le Trésor de l'Abbaye, par Navery.
La Croix sur les Fortifs, du Père Lhande.
Mon Petit Prêtre, du même auteur.
Mon raid au Paradis rouge, Jean Draut.

CAISSE DU SOLDAT

REUNION DU 28 JUIN

Très belle réunion : 2 présents, 1 excusé, 4 absents sans excuse ! A remarquer que la convocation portait : « présence indispensable, en cas d'empêchement prévenir le délégué élu ».
Pourtant l'on ne se plaint pas d'être dérangé par des réunions trop fréquentes.

De ce fait, l'ordre du jour ne put être abordé. Cependant des questions importantes y figuraient : recensement des syndiqués sous les drapeaux, état de la caisse, envoi d'allocations aux soldats.

Rappelons encore une fois les noms et adresses des suppléants :
1° Pour J. Dufrenoy : Marius Dubar, 95, rue de Rennes ;
2° Pour J. Quignon : Alfred Pleinier, 23, boulevard Eugène-Orieux ;
3° Pour G. Bouchereau : Joseph Batard, 18, rue Emile-Péhan.

A noter que lorsque l'on est d'habitude dans l'impossibilité de remplir une charge, le mieux est d'y renoncer, pour permettre de la confier à un autre plus susceptible de s'en acquitter régulièrement.

Jeunes soldats, mes amis, ne vous en prenez qu'à vos délégués, si vous recevez en retard cette fois-ci vos allocations.

L'un des deux présents, A. B.

INTERSYNDICALE

PROMENADE DU 31 JUILLET

Vous avez reçu une circulaire vous conviant à la promenade organisée par l'Intersyndicale à Tharon, le 31 juillet prochain. Nous insistons de nouveau pour que vous vous inscriviez sans retard à la permanence ouverte tous les soirs, de 6 h. 30 à 7 h. 15.

Nous rappelons que le coût du voyage est de 18 francs seulement. On est prié, autant que possible, d'apporter son déjeuner.

Nous invitons cordialement tous les syndiqués qui font partie de notre Union Nantaise. Ils seront les bienvenus, et ce nouveau contact au cours d'une promenade nous permettra de nous mieux connaître encore.

Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence.

L'Inter.

Groupe des Voyageurs et Représentants

Le Congrès annuel du C. N. a eu lieu à Paris, le 14 Mai dernier, le président du groupe de Nantes, qui avait été délégué pour y assister,

donne le compte-rendu très détaillé des travaux de ce Congrès.

Presque tous les groupes étaient représentés. Le président constate d'abord avec plaisir l'augmentation des effectifs du C. N., puis sont formées les différentes commissions qui doivent étudier les questions à l'ordre du jour :

1re Commission : placement, hôtels, transports ;
2e Commission : propagande, organisation, cotisations ;
3e Commission : questions juridiques et législatives ;
4e Commission : le journal.

Il est décidé que le Congrès aura toujours lieu dans la deuxième quinzaine de Mai pour coïncider avec la Foire-Exposition de Paris. Une nouvelle liste des hôtels accordant des réductions à nos Membres et s'engageant à mettre à leur disposition des repas maigres le vendredi a été récemment publiée. En collaboration avec les autres groupements de voyageurs et représentants, le C. N. a insisté près des Compagnies de chemin de fer pour que la gratuité du premier jour de la consignation des bagages dans les gares nous soit enfin accordée. Les transports en autocars se développant de plus en plus, il serait désirable que les entreprises nous accordent des réductions de tarif, déjà plusieurs, à Nantes notamment, (trajet Nantes-Rennes, entreprise Drouin) sont entrées dans cette voie, les démarches vont être continuées.

Le vote du statut légal a été retardé par l'obstruction d'un député, M. Bergon, qui n'a du reste pas été réélu ; une réunion de tous les groupements de voyageurs organisée par l'U. S. N. a eu lieu le même jour dans toutes les principales villes de France pour protester contre ce retard. Le C. N. continuera à s'opposer à toute augmentation des tarifs de chemin de fer.

Le camarade Marcelin Armand, Secrétaire Général du Syndicat des Employés, accepte de s'occuper de la question du journal corporatif et soumettra ses projets aux différents groupes ; le délégué de Nantes rappelle le vœu émis par ce groupe, qu'en attendant la reprise de la parution du journal, une circulaire mensuelle dactylographiée soit adressée à chaque Membre. Marcelin Armand fait ensuite un exposé très complet sur un sujet d'actualité : « Les voyageurs et représentants en face des nouvelles lois sociales ».

Le secrétaire remercie le président du groupe de Nantes du rapport si intéressant qu'il vient de faire et qui montre bien toute la vitalité du C. N.

Il rappelle ensuite que dans le dernier numéro du Messenger Syndical il a été encarté une liste de plus de 150 maisons de Nantes accordant des remises à nos adhérents et il engage tous les camarades à s'adresser à ces maisons pour tous leurs achats afin de profiter de ces réductions. La liste des offres d'emplois peut être consultée au siège social, 6, rue de Bel-Air, tous les jours, de 17 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades la création d'un groupe syndical, à la Chambre de Commerce de Nantes, lequel, étant donné la compétence et le dévouement du camarade qui en a assumé la direction, nous en sommes certains, fera d'excellent travail syndical, puisque ce travail sera inspiré de l'esprit d'étroite collaboration qui nous anime.

Une chose dont déjà nous aimons à nous réjouir, c'est que le camarade en question a été tout dernièrement nommé délégué ouvrier ; c'est dire que les camarades métallurgistes de la Chambre de Commerce, peuvent avoir en lui une entière confiance pour défendre leurs intérêts professionnels.

M. HUSS.

A PROPOS DU BORDEREAU

A la suite de la diminution des salaires qui a été mise en vigueur, en octobre dernier, à Saint-Nazaire l'on nous laissait entrevoir une diminution de salaires également dans la métallurgie à Nantes. C'est aujourd'hui chose faite.

Déjà, au mois de janvier les ouvriers métallurgistes avaient à supporter une diminution de vie chère (0,15 heure), maintenant c'est sur la taxe elle-même que la commission mixte a décidé de porter une diminution qui, là encore, est de 0 fr. 15 et s'effectuera par éche-

lons jusqu'en novembre prochain.

Comme vous avez pu le lire dans le dernier numéro du « Messenger » nous avions demandé au Syndicat Patronal notre admission à la commission mixte en même temps que nous lui suggérions quelques améliorations à apporter au bordereau, mais la ligne est restée négative sur toute la ligne. Éliminés ainsi d'une Commission où nous aurions pu loyalement défendre les intérêts de nombreux ouvriers, nous déclarons donc toute responsabilité au sujet de la signature du bordereau, que nous déclarons ne pouvoir accepter que sans diminution de salaires.

Il est en effet inadmissible que le vote de 59 ouvriers — 59 pour et 57 contre ! — métallurgistes appartenant à une organisation syndicale qui refuse la collaboration au sein de la Commission mixte — de tout autre groupement ouvrier — puisse lier, et cela pour une année si ce n'est plus, plusieurs milliers d'ouvriers.

Et nous espérons, d'un autre côté, que le syndicat patronal accueillera d'une autre manière notre demande une autre fois. Car s'il ne désire traiter qu'avec l'organisation la plus représentative, nous ne craignons plus de nous mettre sur les rangs.

Nous n'aurons pas grand peine à trouver chez nous 116 syndiqués dans une assemblée générale, et ils ne se diviseront pas en deux camps quasi égaux, 59 et 57 !

Nos camarades jugeront de la façon qu'il convient le geste des militants syndicalistes cégétistes qui, pour le vain orgueil de se dire uniquement les maîtres de l'organisation ouvrière à Nantes, sacrifient sans aucun scrupule les intérêts de milliers d'ouvriers qui n'ont avec eux aucun rapport.

Il faut donc, mes camarades, que cette situation cesse. A vous de faire connaître autour de vous le syndicalisme chrétien ; amenez-les de nouveaux adhérents. Ainsi, grâce à la lumière des Encyclopedes « Rerum Novarum » et « Quadragesimo Anno » sur la condition des ouvriers, nous ferons cesser cette injustice qui est par trop intolérable.

M. HUSS.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE HABILLEMENT

FÊTE DE FAMILLE

Le mois dernier, les membres du Conseil Syndical, section Habillement, et le groupe des jeunes se réunirent rue de Bel-Air, Salle Henri-Godin, pour fêter leur Président, Mlle Morandau, qui venait de donner sa démission, et la remercia de ses longues années de dévouement inlassable au service du Syndicat, et accueillit Mlle Redon, nouvelle Présidente.

Au cours de cette petite fête de famille, un vin d'honneur fut servi au milieu de la gaieté générale. Un toast fut porté à la santé de Mlle Morandau qui, toute émue, répondit en termes très affectueux pour toutes ; une corbeille de fleurs lui fut offerte. Compliment, chants et monologues furent bien exécutés et fort applaudis, toutes gardèrent un bon souvenir de cette réunion.

PROMENADE

Comme chaque année, la promenade du Syndicat aura lieu le 14 Juillet. Il a été décidé qu'elle se ferait à Pornichet, et nous espérons que les syndiqués viendront nombreux, pour profiter de cette bonne journée au grand air.

FÊTE PATRONALE

Le Dimanche 31 Juillet, le Syndicat, section Habillement, célébrera sa Fête Patronale en l'honneur de Sainte Anne. Le matin, à 7 heures, une messe avec chant de cantiques, sera célébrée à la Basilique Saint-Nicolas ; après l'Evangile une allocution sera prononcée. Le soir, à 4 h. 30, un salut aura lieu chapelle du Martray, rue du Trépié. Ensuite la réunion générale se fera Salle St-Michel, 6, rue de Bel-Air, où seront lus les rapports.

Le programme comprendra une partie récréative, où quelques syndiqués parmi les jeunes pourront se faire applaudir dans des chants ou monologues, etc...
Pour clôturer cette fête patronale, gâteaux et rafraîchissements seront distribués gracieusement.

SOUSCRIPTIONS

Pour la propagande C.F.T.C. : Syndicat : 50 francs ; Quête : 32 francs.
Pour les grévistes de Fougères : Syndicat : 50 francs ; Quête : 32 francs.

SYNDICAT DES EMPLOYEES

EXAMENS OFFICIELS

Les cours, suivis toute l'année avec une grande assiduité par de nombreux élèves, viennent d'être terminés aux examens officiels de très beaux succès. Voici les noms des lauréats :

Brevet de Comptable :
Gabrielle Fourny.

C. A. P. d'aide-comptable :
Yvette Rozat, mention très bien et classée première de Nantes avec félicitations du jury ; Anne-Marie Audran, mention bien ; Etienne François, mention bien ; Odette Fréour, mention bien ; Pierrette David, Amélie Gautron, Thérèse Richou, Suzanne Thibaud.

C. A. P. de sténo-dactylographe :
Marcelle Espinasse, Imelda Levesque, Marie Maugeais, Louise Roulland, Madeleine Trotin.

A toutes nous présentons nos plus sincères félicitations.
La distribution des prix et des diplômes aura lieu en octobre prochain.

SAVENAY

REUNION DU JEUDI 2 JUIN

Notre groupe vivait, mais nous voulions vivre plus complètement. Nous avons fait appel un camarade Radin, Secrétaire du groupe Nazairien, qui nous a indiqué la marche des groupements de Saint-Nazaire ; dans une documentation précise, il nous a rappelés les points importants obtenus ou encore réclamés par la Fédération, l'action de la Mutuelle Familiale et de l'Actionnaire. Ce n'est pas le moment de rester inorganisés, aussi nous invitons ceux de nos camarades qui le sont encore à prendre un bulletin d'adhésion ; nous faisons appel aussi à nos camarades de nos idées qui, ayant compris leur devoir, c'est-à-dire sont syndiqués dans un syndicat où leur croyance n'est pas respectée, pour qu'ils viennent chez nous. Nous vous attendons, chers camarades, venez grossir nos rangs, et forts de cette puissance nous pourrions mieux et plus vite voir aboutir les revendications qui nous sont chères.

Le Bureau est composé comme suit :

Le Mené, surveillant voie, Président ; Lelièvre, manoeuvre entretien, Secrétaire ; Chautreau, conducteur exploitation, Trésorier.

LA BAULE

REUNION DU DIMANCHE 5 JUIN

Notre camarade Camus, nommé liquidateur à Orléans, avait fait appel à ses camarades de la région pour leur offrir le verre de l'amitié.
A 18 heures, avec ses collègues de la gare nous nous trouvâmes réunis ; ceux-ci surent témoigner à Camus combien son départ sera regretté, et le félicitèrent de son avancement combien mérité.

A 14 h., les membres syndiqués se retrouvèrent pour offrir à leur tour leurs vœux à leur dévoué camarade Radin, Secrétaire du Groupe de Saint-Nazaire, auquel La Baule est rattachée, promettant que le souvenir de Camus restera vivant parmi nous car il nous a témoigné un exemple de fermeté et de ténacité ; c'est grâce à lui que le groupe est si prospère, et malgré ses ennus familiaux il a toujours su mener sa tâche à bien ; aussi prie-t-il Camus d'être son interprète auprès de sa femme pour lui souhaiter une prompte guérison et la remercia d'avoir compris elle aussi le sens syndical en laissant son mari s'occuper des œuvres qui lui sont chères.

Radin proposa la nomination d'un bureau puisque le groupe est assez nombreux ; ceci est adopté. Puis il remercia M. le Curé d'avoir bien voulu se joindre à nous pour cette petite réunion d'adieu.
Ce bureau est ensuite constitué comme suit :
Guérin, facteur, Président ; Cailloche, chef station, Secrétaire ; Potier, facteur enregistrant, Trésorier.

SAINT-NAZAIRE

SYNDICATS FEMININS

REUNION

Le 17 juillet, au siège social, 25, place Marceau, à 9 heures, réunion très importante, à laquelle toutes les syndiquées sont cordialement invitées.

ORDRE DU JOUR :

Modifications des statuts. — Loterie de l'Union Régionale. — Caisse de chômage.

Celles qui ne pourraient pas y assister voudront bien avant cette date, remettre au siège social, soit dans la boîte aux lettres, soit à la correspondante de la Caisse Familiale, leur pouvoir signé.

LA SECRÉTAIRE.

UNION LOCALE

REUNION DU CONSEIL DU 19 JUIN

La séance est ouverte par Villeneuve, président (avec une heure de retard sur l'horaire annoncé, n'est-ce pas Chauve, Baffé, Terrien ?). Onze délégués sont présents, et tous les syndicats sont représentés.

Après lecture du précédent procès-verbal, on passe à l'ordre du jour.
Dès l'annonce de la braderie, pour le Dimanche 31 Juillet, les bureaux des syndicats d'Employés féminins et masculins, se réunirent sur le champ, et le 29 mai, d'accord avec leur président local, ils arrêtèrent le texte d'une lettre de protestation à adresser à M. le Député-Marie contre la violation du repos dominical des Employés. Cette lettre, portée à l'Hôtel de Ville le 31 Mai, est restée sans réponse (nous devinons pourquoi).

Le 8 Juin, nos deux bureaux d'Employés se réunirent à nouveau, toujours avec Villeneuve, pour étudier la possibilité de fonder une Caisse de chômage commune aux deux syndicats (d'après les indications de l'U. R.). De l'examen des statuts, il nous apparut difficile de nous-mêmes sur pied rapidement une caisse de chômage, on préféra se rattacher à Nantes, et le 16 Juin le Secrétaire Général de l'U. R. nous faisait savoir que nos camarades Nantais avaient accueilli très favorablement notre demande d'affiliation (cette affaire importante est à l'étude en ce moment et fera l'objet d'une réunion générale).

A la réunion extraordinaire du 8 Juin, un vœu fut émis tendant à obtenir de la Caisse Catholique Diocésaine de chômage la priorité pour nos syndiqués chrétiens dans la répartition des secours distribués, pour cette raison majeure que beaucoup de travailleurs catholiques n'ont pas encore compris le devoir de se syndiquer, et quelquefois hélas appartiennent à des syndicats adverses combattant leurs idées (à égalité au moins de charge de famille nous demandons justice pour nos camarades en chômage).

Le tronc pour nos chômeurs, placé à la permanence depuis 15 jours, a rapporté 119 fr. 30, dans l'ensemble. Nous avons également envoyé 240 francs à nos malheureux camarades de Fougères, toujours dans la plus noire détresse.

Pour la propagande nous devons de notre mieux utiliser le panneau d'affichage ; chaque organisation doit y placer ses avis et convocations, de sorte que pas un syndiqué puisse ignorer ce que fait son voisin.

La réunion du Conseil intersyndical est maintenue au deuxième dimanche du mois, mais en application de l'article 13 des statuts, il n'y aura pas de réunion en juillet et août.

Le syndicat des Métallurgistes a désigné Terrien pour suivre les cours de l'Ecole Normale Ouvrière, session intensive d'été, du 3 au 13 juillet, et le syndicat Employés masculins, les jeunes camarades Guillaume et Lemarié pour assister à la Session Confédérale d'Etudes et de pratiques Syndicales du 13 au 17 juillet, à Bierville.

Pour terminer, l'ami Chauve nous fait une agréable surprise, il nous annonce que nous aurons la bonne aubaine d'avoir à Saint-Nazaire, le jeudi 13 octobre, le Président de la Fédération de la Métallurgie, le sympathique propagandiste ouvrier Charlemagne Broutin. Pour l'organisation de cette journée le syndicat des Métaux est particulièrement désigné pour la mise au point, d'accord avec l'Union Locale.

Pour le Secrétaire, A. L.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Conformément aux décisions du Conseil syndical, chaque section eut, au cours du mois de Juin, sa réunion générale. Notre vaillant secrétaire, Constant Chauve, secondé de son adjoint, le dévoué Jean Terrien, exposa les travaux des Congrès de la Pentecôte : le chômage et ses remèdes, les Assurances Sociales avec les perfectionnements qui s'imposent ; problèmes de brillante actualité, qui retiennent longuement l'attention.

Le chômage ! Plais hideos ! Quand donc nos syndiqués comprendront-ils tous les sacrifices consentis par nos camarades du Nord ? Mieux,

quand auront-ils le courage de les imiter ?

L'application de la loi sur les Assurances Sociales en a révélé les lacunes. Mais, fort heureusement, n'étant pas classée dans les lois intangibles, cette loi reste perfectible. Puisse-t-elle voir les Pouvoirs Publics, s'inspirant des vœux de notre C.F.T.C., parfaire progressivement cette loi qui doit devenir la meilleure garantie officielle du travailleur.

La crise économique et ses remèdes font également l'objet de vœux du plus haut intérêt.

Les élections prud'homales seront pour nos camarades une nouvelle occasion de faire preuve de discipline syndicale.

Sur le terrain local, l'action — ou plutôt les méthodes — préconisées par le secrétaire de la Bourse du Travail furent l'objet d'une étude approfondie, et même d'un débat assez vif dans certaine section, débat qui permit à notre secrétaire de définir clairement l'attitude de notre syndicat à ce sujet.

Nos camarades grévistes de Fougères ne furent point oubliés au cours de ces réunions. Une quête fructueuse, malgré le chômage, sera pour eux la meilleure marque de sympathie des métallos nazairiens.

Toutes ces réunions sont pour nos militants un vrai réconfort, tant ils sentent la confiance de leurs camarades.

Mais hélas ! une ombre (il y en a tant) se précède plus particulièrement. Depuis trois ans, nos militants se donnent sans réserve, leur effort de propagande a quintuplé les effectifs. La tâche les déborde.

Un permanent !... Serait-ce un rêve ?

Un camarade libéré de tout autre souci, se consacrant corps et âme au mouvement syndical, à notre syndicat ainsi rejoint. Mais un permanent ça se paie !

En effet, voilà le hic.
Tant pis. Je propose quelque chose.

1° Les autres syndicats chrétiens de Saint-Nazaire pourraient peut-être nous aider à réaliser ce... rêve, eux-mêmes caressent, sans doute, déjà...

2° Il me semble qu'une entente, avec quelques œuvres sociales rapprochées de notre mouvement comme lui et comme moyens d'action, pourrait être envisagée.

Peut-être vais-je scandaliser par mon... audace ?

Que voulez-vous, mes chers amis, si nous voulons donner au mouvement syndical chrétien, à Saint-Nazaire, toute son ampleur il nous faut bien bouleverser quelques bonnes petites routines, pourtant si tranquilles.

On ne réalise rien de bien sans sacrifices.

François BAFFÉ.

ANGERS

SYNDICATS FEMININS

VISITE A LA MI-COTIERE

Les Conseillères des Syndicats Féminins Chrétiens d'Angers ont réalisé le dimanche 26 juin, la promenade qu'elles projetaient depuis longtemps : une visite à la Mi-Cotière, Maison de Vacances de leurs sœurs nantaises.

Elles y ont été très aimablement reçues par Mlle Chiron, ont été ravies de visiter la propriété, de jouir de son parc si pittoresque, et du panorama splendide qui s'offrait à leurs yeux.

Elles adressent leurs félicitations pour l'heureux choix de cette propriété et ne doutent pas des heureux résultats que l'air d'Oudon doit produire sur les ouvrières fatiguées qui viennent y chercher le repos, après une année de labeur.

Journée du Textile

(12 Juin 1932)

La journée du 12 juin fut une journée syndicale pour les ouvrières du textile. Les syndicats d'Angers avaient convié tous ceux de l'Union régionale à se joindre à eux, fiers d'indiquer à leur programme deux représentants de la C. F. T. C., M. Pérès et Mlle Gateblé.

A 8 heures, à Saint-Michel, M. le chanoine Brac célèbre la sainte

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

VILLEGIATURES

PENSION DE FAMILLE

au bord de la Mer

25 fr. par jour, pension complète

Cuisine soignée, toute au beurre

Prix spéciaux pour familles

S'adresser à M. CHESNEAU

Les Coquelicots, Pénestin (Morbihan)

Messe, et prononce une allocution dans laquelle il fait passer toute la charité qu'il exerce pour la classe ouvrière. Il rappelle les enseignements trop méconnus des Papes, qui insistent sur la nécessité des organisations professionnelles, de la collaboration entre patrons et employés, et aussi celle de l'apostolat dans tous les milieux. Faisant allusion à la procession qui s'était déroulée dans les rues le dimanche précédent, M. le chanoine demande à chaque assistant d'être un vrai chrétien qui, à l'exemple de l'ostensoir, fasse rayonner Notre-Seigneur présent en lui.

A 9 h. 30 commence la séance d'études. Mlle A. Patarin présente les excuses des syndiqués de la Romagne, de Saint-Germain-sur-Moine et de Saint-Nazaire. Elle salue Mlle Nicol et M. Bachelier, de Nantes, ainsi que Mlle Gateblé et M. Pérès, de Paris, représentant la C. F. T. C.

Mlle Rethoré, secrétaire de l'Union départementale, lit ensuite une intéressante étude, dans laquelle elle définit le syndicalisme chrétien, et signale la différence profonde qui existe entre ce syndicalisme et les autres.

Tandis que les syndicats socialistes attisent la haine, préconisent la lutte des classes, promettent beaucoup et ne donnent souvent pas grand chose, le syndicalisme chrétien, s'appuyant sur la doctrine immuable du Christ, basée sur la Justice et la Charité, cherche à établir des relations amicales avec le patronat, étudie sérieusement la situation de l'ouvrier et indique aux législateurs les réformes à opérer.

Mlle Rethoré signale rapidement les bienfaits obtenus déjà par la C. F. T. C. depuis son organisation, ainsi que les services établis par les syndicats féminins d'Angers.

A la suite de ce rapport, la discussion s'engage sur la difficulté à établir des relations avec le patronat. C'est souvent que les ouvriers ne sont pas toujours préparés à cette collaboration, d'où il ressort pour eux la nécessité de s'instruire afin de bien étudier la question à traiter, de prévoir les objections ainsi que les réponses à y faire.

Pour tout cela, conclut M. Pérès, il faut des chefs, des apôtres qui aient placé bien haut leur idéal et qui soient des entraîneurs. C'est aux jeunes qu'il convient de donner cette consigne, et les Jocistes sont toutes désignées pour ce travail.

LES JOCISTES DEVAIENT TOUJOURS ETRE DES SYNDIQUES, PUISQUELLES VEULENT TRANSFORMER LES MILIEUX DU TRAVAIL ET QUE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EST L'AFFAIRE DU SYNDICAT.

La double cotisation n'est pas un obstacle ; il y a entre syndicat et J. O. C. des arrangements faciles, et toutes savent que les services syndicaux couvrent amplement la cotisation nécessaire.

Pour résumer la discussion, M. le chanoine Brac dit que les formules syndicat et J. O. C. sont dépassées par la formule apostolat.

L'apôtre doit être la charité incarnée. Il lui faut une conviction qui soit la raison de sa ténacité, de la serviabilité ; il lui faut aussi une valeur incontestée, n'être l'objet d'aucune critique motivée.

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928

400 environ pour chacune des années 1929 et 1930

TRAVAUX DE COMPTABILITE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES

FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE

Agréée et sous le contrôle de l

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - ZINGUERIE
PLOMBERIE**
Maison RENAUD
76, rue St-Clement - NANTES

**Chauffage central
Appareils Sanitaires**
Fournisseur de la Maison Familiale

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
11, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES

**PAPIERS PEINTS - DECORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE**
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales
aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Entreprise Générale
de Menuiserie**
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD ET C^o, S^o
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE GENERALE
Peinture - Vitrierie
Papiers peints
Glaces et Miroiterie
Tentures
Installations complètes
pour tous genres de Commerces

P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard - NANTES
Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

**MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA**
Luxeux - Solides - Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Secours : ANGERS, ST-NAZAIRE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
**FAVREAU
& PAVAGEAU**
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

CLINIQUE DENTAIRE
2, PLACE DU COMMERCE - NANTES
CONSULTATIONS GRATUITES
8 h. à 11 h. tous les matins.
6 h. à 9 h. du soir, Mardi et Vendredi.

EXTRACTIONS insensibilisées	10 fr.	APPAREIL vulcanite	30 fr.
EXTRACTIONS non-insensibilisées	5 fr.	DENTS OR	100 fr.

REPARATIONS A PARTIR DE 20 FRANCS
Prix spéciaux pour appareils sans palais
Facilités de paiements — On soigne les Assurés Sociaux

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Êtes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goutez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C^o
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1855
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacaout - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Secours : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux, en Bretagne
T^o opérat. de Banque et de Bourse

Ces qualités nécessitent une formation spéciale.
L'apôtre puisera sa conviction dans la pensée de la tâche à remplir à la suite du grand apôtre qu'a été Notre-Seigneur.
L'apôtre doit avoir comme devise ce mot : servir ; pour y arriver il donne tout ce qu'il a et se donne lui-même.

A midi, les délégués se trouvent réunis autour d'une table toute familiale ; au dessert, successivement Mlle G. Patarin, Mlle R. Migault, M. Bachelier, Mlle Gateblé, M. Pères et M. le chanoine Brac félicitent les organisateurs de cette journée, les encouragent à continuer leur effort en faveur des petites ouvrières, sans se laisser arrêter par les mille difficultés et incompréhensions, car c'est le propre de la vertu de faire des choses difficiles et la vertu doit être le propre du chrétien.

A 9 heures, les délégués se retrouvent dans la salle du Patronage N.-D. des Anges. Les « Jeunes » du Textile ouvrent la séance par un chant mimé : « Les Cerises de Mai », puis M. Pères nous donne une conférence où il nous montre la nécessité du syndicalisme chrétien et l'ampleur de son action grâce à la ténacité, à l'ardeur, au dévouement des grands chefs Zirnheld, Tessier et autres.

Il demande aux ouvrières de faire confiance à ce beau mouvement. Les journées syndicales organisées comme celles du 12 juin peuvent beaucoup pour le favoriser et le développer.

Pour clôturer la séance, un drame social de Chantemerle : « Au temps de la Misère », fut interprété par les Jocistes de la section du Foyer.

Pendant son séjour à Angers, M. Pères a pu réunir les ouvrières de l'habillement, puis le même soir, les syndicats masculins et féminins.

M. Pères a semblé satisfait de son passage dans notre ville et nous espérons que grâce à cette propagande, le syndicalisme chrétien prendra un nouvel essor dans notre région.

SAUMUR

UNION LOCALE
Bibliothèque. — Il est rappelé aux syndiqués que la bibliothèque est ouverte le premier dimanche de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, 6, rue Lecocq, où ils trouveront toute une documentation syndicale et sociale.

Tombola de l'Union Régionale. — Un concours local est organisé pour le plus grand nombre de billets placés. Demander les carnets et le règlement au Président de l'Union Locale.

Service de Placement. — Les adhérents aux Syndicats féminins et masculins actuellement en chômage sont priés de donner leur nom et adresse au Secrétaire de l'Union ou aux Présidents de chaque syndicat.

RÉUNION DU 1^{er} JUIN 1932
La réunion est ouverte à 20 h. 45, en présence de M. l'Abbé Chalopin, conseiller moral des Syndicats Chrétiens de Saumur.

M. Bidault, président de l'Union, prend la parole pour remercier M. l'Abbé Chalopin de tous les conseils et des encouragements qu'il a toujours donnés à nos Syndicats depuis qu'il est à Saumur ; mais il va bientôt nous quitter pour aller prendre possession de la Cure de Saint-Hilaire-du-Bois, où il a été nommé curé.

M. l'Abbé Chalopin remercie M. Bidault et nous dit son attachement aux Syndicats Chrétiens.

Ensuite nous passons à l'ordre du jour.

Session Confédérale. — M. Bidault nous donne lecture d'une lettre nous invitant à nous rendre à Bierville pour cette session. Probablement que l'Union de Saumur y sera représentée.

Office de placement. — Nous allons avoir nous aussi notre Service de Placement. M. Bidault veut bien recevoir les demandes et offres d'emploi pour les Syndicats masculins ; Mlle Baugé pour les Syndicats féminins, et M. Chéreau pour le Syndicat de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Conseil des Prud'hommes. — Le Conseil Général a donné avis favorable pour la création à Saumur d'un Conseil des Prud'Hommes employés. Mais nous nous sommes aperçus que Saint-Hilaire-Saint-Florent n'était pas porté sur la liste des communes pouvant être du ressort de ce conseil, aussi notre président a-t-il fait une réclamation aussitôt.

Bibliothèque. — Nous avons maintenant notre bibliothèque syndicale ; les volumes sont à la disposition des Syndiqués de l'Union ; le prix de location est de 30 centimes par volume et par mois. Une permanence sera établie le premier dimanche de chaque mois, de 9 heures à 11 heures, 6, rue Lecocq. On pourra encore demander des volumes au secrétaire, Maurice Guérin, 41, rue Waldeck-Rousseau, qui se tient à la disposition des syndiqués.

M. l'Abbé Chalopin nous a remis deux volumes sur Léon Harmel.
Merci.
Vie des Syndicats. — La situation

est bonne dans chaque Syndicat et les effectifs augmentent toujours un peu.

La séance est levée à 22 h. 30 après avoir fait une quête pour nos camarades de Fougères, laquelle a rapporté la somme de 30 fr. 10.
Maurice GUERIN.

Service des escomptes. — A ajouter à la liste déjà parue dans le « Messager » : Maison Fougeray, maroquinier, rue Dacier, 5 %.

SYNDICAT DE L'ÉCOLE MILITAIRE

RÉUNION DU 24 JUIN

Le 24 juin, à 18 h. 15, salle du Cercle Saint-Nicolas, les membres du Syndicat des Employés et Ouvriers de l'École de Cavalerie se sont réunis en assemblée générale.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole au camarade Subilleau, secrétaire adjoint, délégué au troisième congrès fédéral qui s'est tenu les 17, 18, 19 et 20 mai au siège de la C. F. T. C., à Paris.

Celui-ci donne un compte-rendu des plus détaillés de ce congrès, et apporte aux camarades des précisions sur tous les travaux qui se sont faits au cours de ces quatre journées de travail, tant au point de vue avancement, salaire national, bordereau, titularisation et assurances sociales, qu'au point de vue hygiène et sécurité dans le travail.

Il fait part aux camarades de l'excellente impression qu'il a eue au cours de ces quatre journées de Congrès ; il a pu se rendre compte de la vitalité du syndicat des Employés et Ouvriers des Établissements Militaires, et il les assure que les Membres du Bureau fédéral sauront défendre avec énergie nos divers intérêts.

La question de l'augmentation de la cotisation est ensuite abordée par le secrétaire adjoint, donnant les motifs qui incitent le Bureau syndical à élever le prix de la cotisation mensuelle. Après avoir entendu les diverses opinions de chacun sur ce sujet, il est décidé que cette augmentation aurait seulement le 1^{er} janvier 1933 comme point de départ. Jusqu'à cette date et à partir du 1^{er} octobre 1932, date qui a été admise au Congrès pour point de départ de l'augmentation, les frais seraient supportés par le syndicat de l'École de Cavalerie.

Le Président parle ensuite de la grosse question des traitements et salaires, question grave pour le moment, et, après discussion, le vœu suivant a été émis :

« Le Syndicat des Employés et Ouvriers de l'École d'Application de Cavalerie, réuni en Assemblée générale, s'émue de la tendance qui se manifeste actuellement pour la diminution des traitements et salaires ;

« Demande instamment à la Fédération et à la C. F. T. C. d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que cette mesure ne vienne pas en application avant que le coût de la vie ait diminué ».

Sur l'intervention du secrétaire adjoint, et d'après les renseignements rapportés au Congrès, le Président s'efforcera de préparer les amendements à apporter au décret de 1912, qui régit actuellement les agents secondaires. Ce décret n'est plus, à l'heure présente, en harmonie avec les conditions actuelles de travail de ces derniers. Les agents secondaires font donc confiance à leur dévoué président.

Le Président fait ensuite appel à l'esprit de camaraderie, de solidarité et de conscience de tous dans le travail, surtout dans la période excessivement critique que nous traversons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et après l'adhésion de nouveaux membres, la séance est levée à 19 h. 30 (et avant de se séparer on va prendre le traditionnel vin blanc pour sceller la bonne camaraderie entre tous les syndiqués de l'École de Cavalerie.)

Le Secrétaire.

TRELAZE

SYNDICAT DES ARDOISIERS

VISITE DE JEAN PÈRES
Réunion générale du 11 juin, avec le concours du Camarade Jean Pères, Secrétaire général adjoint et délégué ouvrier de la C.F.T.C., sous la présidence de Jean Brochard, ayant comme assesseurs le doyen d'âge Jean Ronflet et Jules Fournier.

Le Président Brochard souhaite la bienvenue à Jean Pères, et donne la parole à Joseph Lesciellour, secrétaire du Syndicat, qui fait un bref exposé de l'activité du Syndicat depuis sa formation, qui date du 23 avril 1931, débutant avec 30 membres et qui a depuis triple ses effectifs.

Le Syndicat pour exister doit atteindre trois buts :

1^o Être un pouvoir revendicatif,

concernant tout ce qui a trait à la corporation, mieux-être social, protection de la famille, etc...

2^o Être un pouvoir organisateur, et à cette fin il a créé une caisse de secours et de chômage, un service pratique de renseignements s'étendant également aux non syndiqués ;

3^o Être un pouvoir éducatif intellectuel et moral par ses cercles d'études suivis régulièrement par un bon groupe d'hommes, militants qui fournissent les cadres du syndicat, et qui par leur action se proposent de toucher la population de Trelaze, en multipliant leur effort pour atteindre le but du syndicalisme chrétien, c'est-à-dire la paix sociale entre tous les travailleurs.

Ensuite Jean Pères exprime sa joie de se retrouver parmi nous à un an d'intervalle, et est heureux de constater les progrès du syndicat. Ses félicitations vont aux réalisateurs du Syndicat, et à l'action de ses militants.

Le syndicalisme chrétien a sa place, dit-il, on doit compter avec lui. Aussi les adversaires cherchent à enrayer le mouvement, dans certains cas, par des paroles malveillantes, des vexations de toutes sortes. Puis il démontre l'utilité des Cercles d'études, au point de vue de l'information ; de la présence aux réunions, car si les syndiqués n'y assistent pas les militants ne sentent pas la confiance.

Pour faire aboutir nos justes revendications, dans les milieux patronaux, nous ne possédons pas une force numérique suffisante. Entre toutes les organisations nous ne sommes en France que 1 million 1/2 de syndiqués sur 14 millions de travailleurs.

Nous traversons une période anormale ; que nos militants apprennent la doctrine sociale des Encycliques, pour pouvoir discuter avec le Patronat ; pendant longtemps nous aurons à contrebalancer le nombre par la valeur de nos militants.

La C.F.T.C. a fondé une école normale ouvrière, pour les militants qui voudraient pousser plus à fond leur formation sociale.

Pères, parlant ensuite du Congrès de la C.F.T.C., dit la joie de voir le Syndicat des Ardoisiers représenté par Joseph Lesciellour, secrétaire. Des manifestations de ce genre soulèvent l'enthousiasme, et sont un puissant réconfort pour nos militants.

Passant à l'action de la C.F.T.C. sur le plan parlementaire, pour les vacances payées, la refonte de la loi sur les accidents du travail, les assurances sociales, etc. Il nous parle du Congrès d'Anvers, de la C.I.S.C., où nos camarades Zirnheld et Tessier représentent la C.F.T.C., et de l'action du syndicalisme chrétien sur le plan international.

En terminant Pères affirme que notre mouvement sera d'entraîner nos camarades vers les Syndicats Chrétiens.

Notre camarade Lesciellour se fait l'interprète de tous en remerciant Pères, et en l'assurant de notre entière confiance et de tout notre dévouement à la cause du syndicalisme chrétien.

L. HERROU.

CHOLET

LES VACANCES

Les « vacances ». Ce mot fait sourire, n'est-ce pas ?

Pour quelques-uns seulement, c'est la perspective de quelques bons jours passés en famille. Pendant huit ou quinze jours on pourra goûter l'intimité de ce foyer qui, onze mois et demi, est privé de notre présence car il nous voit actives et laborieuses tout simplement à l'heure des repas ou pour notre repos quotidien. Ces quelques jours de congé ce sera donc le repos idéal. Près d'une mère vaillante, attentive et dévouée, entourée de jeunes frères et sœurs pour lesquels on sera déjà comme une seconde maman, on oubliera les mauvais jours, et, dans cette chaude atmosphère familiale on puisera des forces pour la lutte prochaine. Puis le papa se délassera lui aussi de son labeur de l'année en faisant un peu de jardinage et s'improvisant tout à tour menuisier, charpentier, mécanicien, etc., il construira avec des riens des jouets qui raviront les petits.

Pour le plus grand nombre ce sera dix ou quinze jours passés à la campagne ou à la mer, parce que leur santé anémiée réclame un changement d'air ; ce dernier, fût-il de huit jours seulement, sera pour elles le meilleur réconfort moral et physique.

Pour celles-là les syndicats mettent à leur disposition plusieurs maisons de vacances, où elles pourront faire un séjour agréable. Elles passeront dans des sites ravissants, au milieu de campagnes charmantes, de saines vacances, pendant lesquelles on s'efforcera de leur donner un peu de la vie de famille qui leur manque. J'ai nommé : Béthanie, à Pellevoisin ; Bon-Accueil, à Denée ; Notre-Dames-des-Grèves, à Pornichet ; La Mi-Cottière, à Oudon.

EXAMENS DE STENO

Dans le compte-rendu des examens de steno qui eurent lieu à Cholet, le 17 Avril, nous relevons les noms de Miles :

Radegonde Quitton, reçue à l'examen élémentaire (75 mots à la minute) ;

Marie-Louise Dauphin, reçue à l'examen commercial (100 mots à la minute).

Nos félicitations et nos compliments aux lauréates et à leurs professeurs.

BIBLIOGRAPHIE

Quelques nouveautés de la collection « Bijou » :

L'Etoile rouge, par MM. d'Armatgnac ; Roman « Bijou », format

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE
L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin 11, rue de la Marne
NANTES

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ
Paris-Vêtements
20, Bd de la Liberté NANTES
22, rue du Marchix
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
à des prix inconnus à ce jour

SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Chaussure - Bonneterie - Casquettes Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Chemises tennis, kaki, grises et bleues	12 »
Pantalons à rayures, 16, 18, 20 et 22	29 »
Casquettes, depuis	8 »
Bleus de travail, depuis	15 »
Complets coutils, solide d'été	65 »
Complets Sport	75 »

Etc., etc.

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)

RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET

2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE

Réfection - Plumes - Duvets

On reçoit les Bons de l'Union Economique

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE Interchangeable

Breveté France et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCS LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^o, RUE RICHER - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PLATRERIE - DECORATION

STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN

Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

Elle nous montra encore une fois, d'une façon nette et précise, la nécessité du syndicat chrétien, et rappela en quelques mots notre devoir vis-à-vis des élections au Conseil de Prud'hommes.

Malgré l'heure, aucune ne songea à partir, car toutes nous étions convaincues par la simplicité et le charme de la parole dont Mlle Graff a le secret. Elle nous quitta en promettant de revenir bientôt.

ANNETTE et MARCIEN, par Max Colomban, — Roman « Bijou », format 18x10, 216 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

ROSELLE, par Guy Wirta. — Roman « Bijou », format 18x10, 240 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

LE SYNDICAT, soit ouvrier, soit patronal, doit être avant tout un instrument de pacification et de paix.
R. P. COULET, S. J.

Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du « Courrier de St-Nazaire »

18x10, 216 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

La dernière volonté de Guido Lupini, par Alice Meunier. — Roman « Bijou », format 18x10, 216 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

ANNETTE et MARCIEN, par Max Colomban, — Roman « Bijou », format 18x10, 216 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

ROSELLE, par Guy Wirta. — Roman « Bijou », format 18x10, 240 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; franco, 3 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; franco, 6 fr. 15.

LE SYNDICAT, soit ouvrier, soit patronal, doit être avant tout un instrument de pacification et de paix.
R. P. COULET, S. J.

Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du « Courrier de St-Nazaire »

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS DECRÉ LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ